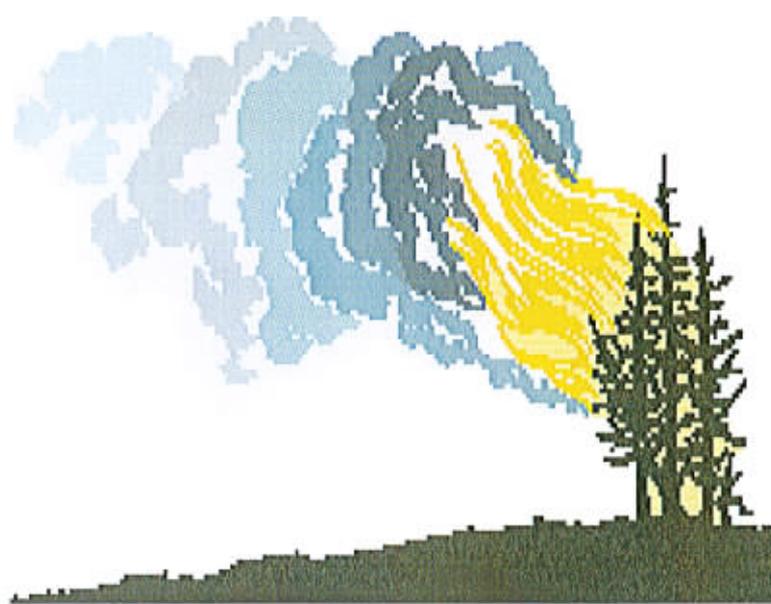


# ORSEC FEUX DE FORETS





**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

CABINET DU PRÉFET  
Service interministériel  
de défense et de protection civiles

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
CAB-SIDPC- n° 11-396

Portant approbation du plan ORSEC Feux de forêts

**Le Préfet de Maine-et-Loire**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC,

Sur proposition du directeur de Cabinet.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le plan ORSEC feux de forêts, annexé au présent arrêté est approuvé. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

**ARTICLE 2**

Le plan du 1er août 2002, pris par arrêté CAB/132-2002 est abrogé.

**ARTICLE 3**

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, les sous préfets d'arrondissements, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre de ce plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 15 JUIN 2011

Richard SAMUEL

## **I – BUT DU PLAN – CONTEXTE**

Le dispositif ORSEC feux de forêt vise à organiser la réponse des pouvoirs publics lors de l'apparition d'un feu de forêt ou de végétaux, dont les conséquences **impactent des enjeux majeurs**.

Le département de Maine-et-Loire est peu boisé : 13 % soit une superficie d'environ 93600 hectares.

La forêt est composée de 62 % de feuillus (57600 ha), de 28 % de résineux (26500 ha) et de 10 % de peupliers (9500 ha).

### Trois types de propriété :

- **forêts domaniales** : 3500 ha

L'Etat en est le propriétaire et en assure la gestion.

- **forêts soumises au régime forestier** : 3600 ha

Elles appartiennent aux collectivités, aux groupements de communes, aux départements ou aux régions. D'après le code forestier et par arrêté ministériel, elles dépendent du régime forestier.

- **forêts privées** : 86500 ha

Elles appartiennent à des particuliers. Elles sont uniquement soumises au code rural et forestier.

Les emprises autoroutières, ferroviaires présentent une particularité en termes de conséquences d'un feu sur leurs activités.

## **II - NATURE DU RISQUE**

Les mois de mars, avril, juillet et août, sont très sensibles.

Du fait de leur nature à dominante résineuse ou de lande sèche, les massifs les plus touchés par les feux sont :

### **Pour le Saumurois :**

- massif de la Breille (9000 ha)
- massif du Pugle (2500 ha)
- camp militaire de Fontevraud (1600 ha)
- forêt de Milly (880 ha)
- forêt de Brossay (600 ha)
- forêt de Chandelais

### **Pour le Secteur d'Angers :**

- massif de Brissac Beaulieu Noizé (1300 ha)
- forêt de Briançon
- forêt de Chambiers

### **Pour le Segréen :**

- forêt de Longuenée (600 ha)
- forêt d'Ombrée

**Pour le Choletais :**

- massif de Nuillé Vezins (2500ha)

Le suivi du risque feux se fait à partir de l'Indice Forêt Météo - **IFM**, composé d'un code de cinq couleurs (cf. annexe 1), déterminées à partir des facteurs : - humidité de l'air,

- température
- précipitations,
- vitesse du vent.

**III - IDEE DE MANOEUVRE**

Afin de limiter rapidement les conséquences d'un sinistre, **je veux mettre en œuvre les mesures conservatoires dans les meilleurs délais**

pour ce faire,

PHASES	CRITERES DECLENCHEMENT	ACTIONS A CONDUIRE	EFFORT
<input type="checkbox"/> analyse de situation	<b>Intervention du SDIS sur un feu à proximité d'enjeux majeurs</b>	<p>Information du ou des maires, des services concernés et des préfectures limitrophes si nécessaire</p> <p>Préparation des évacuations dans la zone sous le vent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établissements sanitaires et médico-sociaux</li> <li>- établissements recevant du public</li> <li>- établissements scolaires</li> <li>- personnes « vulnérables » à domicile</li> </ul> <p>Préparation fermeture des réseaux dans la zone sous le vent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- routiers</li> <li>- électriques</li> <li>- gaz</li> </ul>	<p>Analyse par le COS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau d'exposition des enjeux les plus proches</li> <li>- délais prévisionnel avant maîtrise du feu</li> </ul> <p>Mise en place d'itinéraires réservés aux services de secours par les forces de l'ordre</p>

PHASES	CRITERES DECLENCHEMENT	ACTIONS A CONDUIRE	EFFORT
<input type="checkbox"/> protection des enjeux	<b>Sur demande du Commandant des opérations de secours</b>	<p>évacuations dans la zone sous le vent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établissements sanitaires et médico-sociaux</li> <li>- établissements recevant du public</li> <li>- établissements scolaires</li> <li>- personnes « vulnérables » à domicile</li> <li>- habitations</li> </ul> <p>fermeture des réseaux dans la zone sous le vent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- routiers, activation des déviations</li> <li>- électriques</li> <li>- gaz</li> <li>- téléphoniques</li> </ul> <p>Information des usagers des différents réseaux</p>	<p>Extinction du feu</p> <p>Mise en sécurité des personnes</p>

PHASES	CRITERES DECLENCHEMENT	ACTIONS A CONDUIRE	EFFORT
<input type="checkbox"/> <b>fin de gestion de l'évènement – retour à la normale</b>	<b>Garantie de la fin d'exposition des enjeux</b>	Établissement du bilan (dégâts, coûts estimés, mesures d'attente prises, conséquences économiques, ...)	Conditions de surveillance du ou des sites  Conditions de retour des évacués, de remise en service des réseaux

#### **IV - ROLE DES SERVICES:**

##### 41 – Rôle des services :

Préfecture - SIDPC

SDIS

Gendarmerie

Mairie

DDT coordination des gestionnaires de voirie

ONCFS

DDPP

DT ARS

#### **PREFECTURE - SIDPC**

analyse de situation	- Recueil des conséquences potentielles du sinistre - Alerte des gestionnaires des réseaux - Pré-alerte des moyens communaux de mise à l'abri de la population
protection des enjeux	- Coordination de l'évacuation de la population, de la coupure des réseaux - Préparation du retour à la normale (condition de levée des mesures de coupure)
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	- Coordination des mesures de retour à la normale - Etablissements des bilans de l'opération

#### **SDIS**

analyse de situation	Situer le lieu du sinistre, estimer la surface concernée. Identifier les accès, les roclades, les pénétrantes, le relief, les points d'eau, Prévoir l'emplacement du PRM et du VPC Se renseigner sur l'IFM, la direction et la vitesse du vent, la nature de la végétation Définir l'axe et la vitesse de propagation du feu Rechercher les points sensibles à protéger, la population menacée Examiner les réseaux situés dans le cône de propagation (routes, EDF, gaz...) Déterminer le niveau de commandement et les moyens nécessaires à la bonne conduite de l'opération Envoyer un Officier au COD sur demande du Préfet
protection des enjeux	Prendre le Commandement des Opérations de Secours Mettre en place la défense des points sensibles et la protection des populations (évacuation si besoin) Adapter les moyens opérationnels à l'évolution de la situation Anticiper les enjeux Veiller à la sécurité du personnel Attaquer le feu
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Procéder au noyage des lisières Faire abattre les arbres menaçants Organiser la surveillance du site

## **GENDARMERIE**

analyse de situation	Mettre en œuvre les plans de circulation et de déviation en collaboration avec la DDT et le CG 49 Déléguer un représentant au COD sur demande du Préfet
protection des enjeux	Mettre en place les barrages et les déviations avec le concours de la DDT et du CG 49 Protéger les lieux du sinistre et faciliter l'accès des secours Récupérer les biens et en assurer la protection
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Lever des barrages

## **MAIRIE**

analyse de situation	Identifier les enjeux exposés au feu Préparer l'accueil des personnes mises en sécurité
protection des enjeux	Participer aux travaux du Poste de Commandement Opérationnel Appuyer l'action du SDIS lors de la mise en sécurité des personnes Organiser l'accueil des personnes déplacées Assurer l'information de la population sur les conséquences du feu
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Identifier les besoins en relogement Etablir un bilan

## **DDT**

analyse de situation	Cas de coupure de voies : (fumées impactant la visibilité des usagers) - Alerter les gestionnaires
protection des enjeux	Coordonner les gestionnaires de voirie en cas de coupure d'axe et de mise en place de déviations Mobiliser les moyens de transports si besoin d'aide pour l'évacuation des personnes vulnérables, établissements médico-sociaux ou établissements scolaires
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Participer à l'élaboration du bilan de l'évènement

## **ONCFS**

analyse de situation	Apporter une expertise technique
protection des enjeux	Apporter une expertise technique
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Apporter une expertise technique

## **DDPP**

analyse de situation	Identifier les enjeux Préparer leurs évacuations
protection des enjeux	Organiser l'évacuation des enjeux à partir du COD Informer les professionnels
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Etablir les bilans Organiser le retour à la normale : - hébergement temporaire - appui au retour dans les locaux évacués

## **DTARS**

analyse de situation	Identifier les enjeux Préparer leurs évacuations
protection des enjeux	Organiser l'évacuation des enjeux à partir du COD Informer les professionnels
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Etablir les bilans Organiser le retour à la normale : - hébergement temporaire - appui au retour dans les locaux évacués

### 42 – la communication:

- rôle général : informer la population sur les contraintes induites par le feu sur les réseaux (électricité, gaz, voiries, téléphonie)
- articulation des moyens : sous la coordination du DOS avec un apport technique du SDIS, en liaison avec le ou les maires concernés

### 43 – l'information des maires:

- rôle général : leur permettre d'adapter les mesures de leur plan communal de sauvegarde à l'évolution du sinistre
- articulation des moyens : alerte initiale par le SDIS, dès déclenchement du présent dispositif ORSEC coordination par la préfecture SIDPC

## **V - COMMANDEMENT - TRANSMISSIONS**

### 51 - implantation des PC

- emplacements initiaux : seront déterminés par le COS
- emplacements futurs, en tant que de besoin : locaux adaptés mis à disposition par une mairie

### 52 - transmissions

- régimes radio : propre à chaque service, en tant que de besoin création d'un réseau commandement sur Acropole

## **VI - BESOINS EN RENSEIGNEMENTS:**

Les besoins devront être identifiés dans le plan à des fins d'aide à la décision rapide pour le préfet. Chaque service émetteur doit apparaître.

PHASE	NATURE RENSEIGNEMENTS	ORIGINE
analyse de situation	Points sensibles à protéger, vitesse et axe de propagation	SDIS
	Délais prévisible maîtrise du feu	SDIS
	Conséquences du sinistre sur les enjeux avec nature des enjeux	SDIS
	Typologie personnes à évacuer	Maire(s)
	Conditions d'interruption des réseaux	DDT, ERDF, GRDF
protection des enjeux	Délais de mise en place des dispositifs de protection des points sensibles	SDIS
fin de gestion de l'évènement – retour à la normale	Surface brûlée, nombre de victimes éventuelles, bâtiments endommagés... Durée de l'intervention, effectifs et moyens engagés	Tous services acteurs

## **VII - DEMANDES:**

Les demandes potentielles en renfort concernent essentiellement des moyens d'extinction identifiés par le SDIS.

# IFM

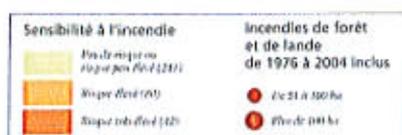
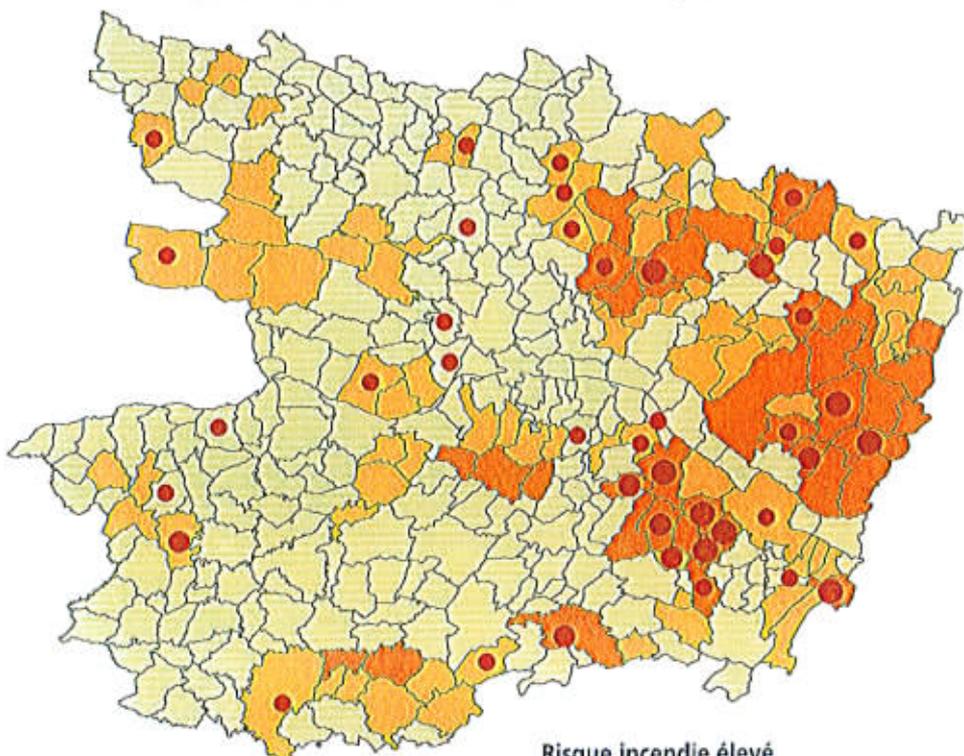
**Indice Forêt Météo**

**Codes couleurs**

Risque Extrême	Risque Fort	Risque Modéré	Risque Faible	Peu ou pas de risque
-------------------	----------------	------------------	------------------	----------------------------

# Le risque feu de forêt

## Quelles communes sont exposées ?



### Risque incendie élevé

Angrie	Forges	St-Clément-de-la-Place
Beaufort-en-Vallée	Fougères	St-Georges-des-Sept-Voies
Bourg-d'Éléaie	Fraigné	St-Georges-Saïre
Brain-Longuepie	Fullet (Ld)	St-Jacques-des-Aulais
Brézé	Genesté	St-Jacin
Bruin	Grugé-Hôpital	St-Macaire-du-Bois
Bussac-Quincé	Jumellèze (Ld)	St-Martin-d'Arcé
Bussay	Lande-Chalets (Ld)	St-Michel-et-Chanveaux
Chalonnais-sous-Lois	Loiré	St-Paul-de-Bais
Champcaud-Basseno	Lauroux-Béconnais (Ld)	St-Pierre-de-Frappe
Château-St-Loup (Ld)	Marçé	St-Quentin-Lès-Beaufort
Chartré	Mazères-en-Mugny	Sarrigné
Chaufard-Layon	Membrolle-Longuepie (Ld)	Saumur
Cherelles	Milleville	Savenières
Châteauneuf-Saint-Curauld	Montpalais	Termaise
Chétet	Montreuil-Lairé	Sorlaie
Comé	Nezêl-Loiré	Souterrain
Corb-Béthes-Caves	Royant	Soubriaux-Bancro
Cornuville (Ld)	Royant-Gravoyère	Souty-Champigny
Croix	Parçay	Trocé
Dérocé-sous-Lois	Parçay (Ld)	Toullennec
Durtal	Plaine (Ld)	Turquant
Épieds	Possonnière (Ld)	Vauchéllin
Étriché	Reulle (Ld)	Vaudray
Fal-Sauvin (Ld)	Reulle-Dard (Ld)	Vergennes
Fontaine-Guérin	Querré	Yzémay
Fontaine-Rillon	St-Aubin-de-Luigné	

### Risque incendie très élevé

Ablonnes	Clefs	Meigné
Auverne	Corcé	Mouffaines
Baugé	Courléon	Neuillé
Bauré	Dénézières-Oudé	Notre-Dame-d'Allionnais
Beaulieu-Layon	Faye-d'Anjou	Neuillé
Beauve	Fontevraud-d'Abbaye	Nueil-Layon
Blois	Gennez	Parçay-le-Petit
Brain-Jallottes	Gallières (Ld)	Rou-Maron
Breil	Jazé	Seiches-Loiré
Breil-les-Pins (Ld)	Livré-Boisau	Ussé (Ld)
Chamboup-lès-Bois	Longué-Jumeil	Vallandry
Charmont-d'Anjou	Loueré	Vernantes
Cherité-le-Roux	Louresse-Rochemeris	Vernois
Clay-la-Mulotière	Lut-en-Baugois	Veuil

